Amicale Philatélique Aunisienne
Groupement Philatélique Centre-Ouest XV
Association fondée en 1925 - Fédérée sous le N° 121
Adresse siège social: 24, rue Saint-Jean du Pérot - 17000 La Rochelle

20e SALON TOUTES COLLECTIONS DE LA ROCHELLE
DIMANCHE 07 FEVRIER 2027

ESPACE MICHEL CREPEAU, Rue Lauzières 17137 Nieul sur mer

Renseignements : M. Jean-Claude BROCHET, tél. 06 65 64 39 77, Courriel : phila.launisienne@gmail.com
M. Yves LE DRET, tél. : 05 46 27 21 43

Réservations : M. Jean-Claude BROCHET 4 Rue André Dulin 17690 ANGOULINS sur MER tél. 06 65 64 39 77

BULLETIN D'INSCRIPTION.

M./Mme

Adresse

Tél : Adresse courriel

Réserve un stand de …… table(s) de **1m80 x 0,75** au prix de **25€** la table

En qualité de Négociant ☐ Particulier ☐ Club ou Association ☐

Règlement joint : …… € (à l'ordre de Amicale Philatélique Aunisienne).

Marchandises exposées…….

Observations……

Pour être en conformité avec la manifestation, il vous sera demandé de bien vouloir nous faire parvenir avec l'inscription un justificatif d'identité **(photocopie de carte d'identité ou passeport)** pour les particuliers
N° CNI/Passeport : Délivré(e) le : / / par :
Ou une copie du KBIS **(numéro de registre du commerce**) pour les personnes tenant une activité commerciale
N° KBIS :

A retourner le plus rapidement possible

Fait à : le Signature :

Affiches, flyers, banderoles, annonces dans la presse locale, presse spécialisée et au sein des clubs affiliés à le Fédération Française des Associations Philatéliques feront de cette manifestation un succès.
Petite restauration sur place

Amicale Philatélique Annisienne
Groupement Philatélique Centre-Ouest XV
Association fondée en 1925 - Fédérée sous le N° 121
Adresse siège social: 24, rue Saint-Jean du Pérot - 17000 La Rochelle

20e SALON TOUTES COLLECTIONS DE LA ROCHELLE
DIMANCHE 07 FEVRIER 2027

ESPACE MICHEL CREPEAU, Rue Lauzières 17137 Nieul sur mer

REGLEMENT

Le salon des collectionneurs est ouvert aux professionnels et aux particuliers. Le prix de la table **(1mètre 80 sur 0,75)** est fixé à **25€.** Chaque exposant devra occuper la totalité du métrage qu'il aura réservé, avec l'interdiction de rétrocéder ou de sous-louer à un tiers sans l'autorisation des organisateurs.

Il est interdit d'ajouter des tables pour les exposants se trouvant en bout de rangée.

Les documents et les objets présentés sont sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. **L'association organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment en cas de perte, casse, vol et autres détériorations, y compris par cas de force majeure. Tous les documents présents doivent être assurés par l'exposant.**

Les exposants seront tenus responsables des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à leur disposition.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux ou douaniers et contributions.

L'exposant est tenu d'avoir une présence sur son stand pendant la durée de la manifestation pour le respect de la clientèle, et ne pourra quitter la salle avant la fermeture au public, c'est à dire 18h, sauf acceptation de l'organisateur.

Tout stand non occupé une heure après l'ouverture au public sera cédé à un autre exposant sans qu'il puisse être fait réclamation, sauf si cela est spécifié lors de la réservation.

L'installation des exposants se fera de 7h00 à 9h00. Une fois installé celui-ci s'engage à ne pas entraver les accès de la salle avec son véhicule et à garer celui-ci sur le **parking arrière de l'Espace Crépeau**.
L'ouverture au public aura lieu à 09h00.

Seules les réservations accompagnées de leur règlement total seront prises en considération.

Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement sauf annulation due à une décision communale ou préfectorale.
Seules les réservations accompagnées de leur règlement total seront prises en considération.

Les exposants en signant leur demande d'inscription, acceptent les prescriptions du règlement de la manifestation.

A……le…….

Signature :
Précédée de la mention « Lu et approuvé »